



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 15/12/15

Reçu en Préfecture le : 16/12/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 14 décembre 2015**  
**D-2015/666**

***Aujourd'hui 14 décembre 2015, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Madame Magali FRONZES, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia JARTY ROY

## **Tarification du stationnement sur voirie. Modification.**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement durable de mobilité et de limitation des nuisances (bruit, pollution) la Ville poursuit sa politique d'extension du stationnement résident entre cours et boulevards conformément aux objectifs fixés par le Maire pour la durée du mandat.

Par ailleurs, la Ville souhaite mettre en cohérence les tarifs du stationnement en voirie inchangés depuis 2010 avec les tarifs de parking en ouvrage consécutivement à la mise en application de la loi Hamon sur la tarification au quart d'heure.

A cet effet, l'augmentation proposée ci-dessous s'appuie également sur les recommandations du Plan de Déplacement Urbain Métropolitain et constitue un pré-requis nécessaire au succès de la mise en œuvre de la future dépenalisation du stationnement payant (reportée par le gouvernement au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

D'autre part cette augmentation est également motivée par le besoin de réserver la voirie au stationnement de courte et de moyenne durée afin d'améliorer le taux de rotation des véhicules des non résidents tout en assurant une fluidité de la circulation. A ce titre, le développement des transports en commun, des solutions d'auto partage, de véhicules en libre service ainsi que les nombreux parkings en centre ville assurent la répartition du stationnement sur l'ensemble du territoire pour satisfaire les besoins du plus grand nombre possible d'usagers.

Vous trouver ci-dessous la grille tarifaire du stationnement payant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015 et celle proposée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### 2015

Le tarif du secteur A (Hypercentre) :

30 mn	durée minimum	1,00 euro
1 h 00		2,20 euros
1 h 15		2,70 euros
1 h 30		3,40 euros
1 h 45		3,90 euros
2 h 00	durée maximum	4,40 euros

Le tarif du secteur B (Périphérie) :

20 mn	durée minimum	0,50 euro
40 mn		1,20 euro
1 h 00		1,70 euro
1 h 20		2,20 euros
1 h 40		2,90 euros
2 h 00	durée maximum	3,40 euros

### 2016

Secteur A (Hypercentre) :

30 mn	durée minimum	1,30 euros
1 h 00		2,50 euros
1 h 15		3,20 euros
1 h 30		3,90 euros
1 h 45		4,70 euros
2 h 00	durée maximum	5,00 euros

Secteur B (Périphérie) :

30 mn	durée minimum	0,90 euros
1 h 00		1,80 euros
1 h 15		2,30 euros
1 h 30		2,80 euros
1 h 45		3,30 euros
2 h 00	durée maximum	3,60 euros

L'augmentation des tarifs du stationnement proposée ci-dessus ne concerne que les usagers horaires sachant que les mesures de stationnement en faveur des riverains et des professionnels ne sont pas concernées. En effet, les professionnels continueront de bénéficier d'un tarif préférentiel inchangé de 30 €/mois et les résidents continuent pour leur part de bénéficier de tarifs préférentiels allant d'un jour à un an avec une possibilité d'abonnement mensuel à 15 €/mois. Les administrés peuvent s'acquitter de leur stationnement sur voirie en monnaie, par internet, et par téléphone mobile.

## **ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 14 décembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Louis DAVID**